

Descriptif de formation

Jeudi 22 mai 2025- 9h00 à 17h00

Assurances sociales : conseils pratiques en cas de litige

Thème

LAA, AI, LAMAL, LPP, LCA, et LACI - Quels sont les réflexes juridiques à avoir ? Comment fonctionnent les démarches judiciaires ? Vous en saurez plus sur les assurances après cette journée de formation.

Méthode

Conseils pratiques en cas de litige avec les assurances et analyse de cas réels

Contenu

Dans le cadre du cours seront notamment examinés :

- Rappel de quelques principes généraux et règles essentielles en LAA, AI, LAMAL, LPP, LCA, et LACI.
- Quels sont les premiers réflexes à avoir lors de la réception d'un courrier de refus de prestations d'une assurance ?
- Quelles sont les bonnes questions à se poser ?
- Quelles sont les principales démarches à effectuer ?
- Comment faire valoir mes droits en pratique (Quel est le tribunal compétent ? Est-ce gratuit ou payant ? Puis-je me faire représenter ? La procédure est-elle longue ou rapide ? Quels sont les délais ? etc.)

Objectifs

- maîtrisent les aspects juridiques
- apprennent comment réagir lors de la réception de courrier de la part des assurances
- apprennent à faire les démarches appropriées
- savent comment répondre et réagir à une situation de litige

Animation

Fabien Carron, juriste SCIV

Public cible, nombre de participant·e·s

Secrétaires syndicaux, ressources humaines, non-initiés
Limité à 12 personnes

Lieu

Centre mondial du cyclisme, Allée Ferdi Kübler 12, 1860 Aigle, tel. 024 468 58 85

formation-ARC.Suisse

Inscription et désistement

Inscription : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.

Désistement (sans conséquences financières) : jusqu'au **mardi 22 avril 2025** au plus tard, à l'adresse suivante : arc@travailsuisse.ch.

Frais

Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :

- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : CHF 590.- (documentation de cours et repas inclus)